

Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Rapporteur : Pascal OLIVARD

Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Rapporteuse : Madeleine LOUARN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Retrait de l'Etablissement public de coopération culturelle Le Pont Supérieur, Pôle d'enseignement supérieur Spectacle vivant en Bretagne/Pays de la Loire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Le Pont supérieur, créé en 2011, a pour mission d'une part de former, dans l'enseignement supérieur, des danseur·ses et musicien·nes aux métiers d'enseignant·es artistiques (Diplôme d'Etat de professeur·e de musique et danse) pouvant exercer, par exemple, dans les conservatoires et les écoles associatives ; d'autre part de préparer au Diplôme national supérieur professionnel de musicien·ne (DNSPM).

A la rentrée 2024-2025¹, l'EPCC comptait, en musique, sur le site de Rennes, 51 étudiant·es (formation initiale dont 20 en DE musique et 31 en DNSPM), 46 stagiaires (formation professionnelle) et 55 candidat·es recevables au DE musique par la VAE ; ainsi que, en danse, sur le site de Nantes, 72 étudiant·es (dont 45 en DE Danse et 27 en année préparatoire à l'Examen d'Aptitude Technique). L'EPCC emploie 18 agents permanents (14 titulaires, 4 contractuels) pour 17,74 ETP (Equivalent temps plein) et environ 375 vacataires/an pour 7,6 ETP.

A ce jour, l'EPCC Le Pont supérieur réunit l'Etat, les Régions Pays de la Loire et Bretagne, ainsi que Brest, Rennes, Nantes et Angers, les Universités de Brest, Rennes 2 et Angers.

Son budget primitif 2025, adopté en CA le 6 février 2025, est de 2 653 887 € en fonctionnement et de 173 614 € en investissement². Les co-financeurs de la section de fonctionnement sont l'Etat (1 115 941 €), la Région Bretagne (300 k€) et la Région Pays de la Loire (300 k€). En investissement, les deux Régions citées apportent chacune 30 k€.

Le 28 novembre 2024, la Région Pays de la Loire a annoncé unilatéralement son retrait de l'EPCC à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Président du Conseil régional de Bretagne considère que cette sortie met en cause le fragile équilibre financier du Pont Supérieur, son projet pédagogique et l'implication équilibrée des deux Régions. Estimant que les conditions ne sont plus réunies pour mener à bien les missions de l'EPCC à l'échelle interrégionale, il propose de se retirer, à son tour, de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2026.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La décision de la Région Pays de la Loire d'arrêter de nombreux financements culturels montre, avec son désengagement de l'EPCC Le Pont Supérieur, toutes ses conséquences délétères. Par ce retrait unilatéral, c'est l'avenir du Pont Supérieur qui est gravement compromis et par là-même, la formation professionnelle des musicien·nes et des danseur·ses aux métiers de l'enseignement dans les conservatoires et écoles associatives. C'est aussi l'avenir de futur·es artistes danseur·ses et musicien·nes de cette inter-région Bretagne-Pays de la Loire qui s'en trouve affecté.

Par effet ricochet, ce sont de nombreuses années de collaborations fructueuses entre les Université de Rennes 2, de l'UBO et le Pont Supérieur qui sont mises à mal. La feuille de route 2024-2027 de l'établissement devient alors caduque. Le Master « Arts de la Scène et Spectacle Vivant » est co-accrédité entre le Pont Supérieur et l'UBO tandis

¹ Selon les données actualisées transmises par l'EPCC le 12/03/2025

² Ibid.

que l'Université Rennes 2 est en charge d'accompagner les étudiants du Pont Supérieur inscrits en licence Musicologie, parcours « Musicien interprète ». Face au retrait du soutien financier de la Région Pays de la Loire, le Pont Supérieur a gelé toutes nouvelles cohortes et accompagne les étudiant-es qui sont en cours de formation. La perspective d'un arrêt définitif des formations co-portées est un coup terrible porté à l'enseignement lié aux arts et à la culture à l'ouest de la France et aura de significatives conséquences pour les deux universités impliquées. Un effet malheureux supplémentaire sera la perte des savoir-faire déployés et transmis en termes d'interactions entre musiques et danses traditionnelles et contemporaines en Bretagne, une spécificité culturelle propre à notre région.

Le secteur de la danse va être vivement impacté par cet arrêt brutal car les danseur-ses se partagent souvent entre l'enseignement et le spectacle. Or, pour enseigner, il est indispensable d'obtenir le Diplôme d'Etat à l'issue de la formation dispensée par Le Pont Supérieur. Ceci est d'autant plus dommageable que ce secteur est le plus fragile. Le CESER signale combien le secteur artistique et culturel, domaine de compétences partagées bénéficiant de financements croisés, est gravement et brutalement affecté par les effets en cascade de ces désengagements.

Le CESER déplore la probable disparition du Pont Supérieur mais comprend le choix du retrait du Conseil régional de Bretagne, ce dernier ne pouvant pas assumer les conséquences financières et structurelles de la défection unilatérale de la Région Pays de la Loire.

Le CESER regrette vivement le retrait de la Région Pays de la Loire et sa décision unilatérale ; il demande au Conseil régional de Bretagne de maintenir son financement de la formation professionnelle des enseignant-es et artistes et d'apporter une attention toute particulière à l'avenir des personnel·les de l'EPCC, au maintien du cursus des étudiant-es en cours de formation et à l'impérative nécessité de construire au plus vite avec l'Etat, les Universités et les villes concernées, une alternative pérenne à la possible disparition de cet EPCC.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Retrait de l'EPCC Le Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant en Bretagne/ Pays de la Loire »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité